

APPEL A PROJETS

Manifestation Octobre Rose 2024 – Dépistage du cancer du sein

Date limite de dépôt des dossiers : 17 juin 2024

1. Objet de l'Appel à Projets (APP)

Le présent appel à projets a pour objectif le recueil de l'ensemble des projets proposés par tous les promoteurs volontaires pour mettre en place des actions en faveur de la promotion du dépistage du cancer du sein à l'occasion de la Manifestation « Octobre Rose » en 2024 sur l'ensemble du territoire (Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy).

Traités antérieurement au cas par cas par l'Agence de Santé, les projets des promoteurs sollicitant une subvention dans le cadre d'actions initiées à l'occasion de la Manifestation « Octobre Rose » 2024 sont invités à être déposés au cours de la période située entre le 15 avril et le 17 juin 2024.

Cette nouvelle procédure via le présent appel à projets a pour objectif d'assurer une meilleure organisation et une réponse plus rapide dans le traitement des projets ainsi qu'un meilleur respect des délais au regard de la mise en œuvre effective des projets et de la procédure budgétaire propre à l'Agence de Santé.

2. Présentation des projets en faveur de la promotion du dépistage du cancer du sein

Dans le cadre du présent appel à projets, les projets déposés en vue de solliciter une subvention pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la promotion du dépistage du cancer du sein sont invités à répondre aux modalités suivantes :

- I. Sensibiliser et responsabiliser, sans culpabiliser
- II. Mettre l'accent sur l'efficacité et l'impact de la communication à destination des femmes éligibles au dépistage (femmes âgées de 50 à 74 ans)

- III. S'adresser à des femmes éligibles au dépistage mais pouvant être en situation d'isolement et d'éloignement du système de santé (personnes en situation de précarité sociale
- IV. Innover par un évènement pouvant être porté par des patientes ou d'anciennes patientes incitant au dépistage.

3. Financement

Les projets retenus par l'Agence de Santé dans le cadre du présent appel à projets pourront bénéficier d'une subvention de financement par l'intermédiaire du Fonds d'Intervention Régional (FIR), dans le cadre d'un co-financement (le promoteur devra compléter son plan de financement au moyen d'un autofinancement et/ou d'autres financements institutionnels.

Une convention sera éditée par l'application « Ma Démarche Santé » et à signer entre l'Agence de Santé et le promoteur de chaque projet demandeur d'une subvention.

4. Modalités de dépôts et de sélection des projets

Le dépôt des projets devra s'effectuer via le site internet « Ma Démarche Santé » (MDS) disponible à l'adresse suivante : https://ma-demarche-sante.fr/si_mds/servlet/login.html

Seuls les dossiers transmis au plus tard le 17 juin 2024 à 18H00 sur le site « Ma Démarche Santé » seront instruits.

L'analyse et l'instruction des projets sollicitant une subvention pour la mise en œuvre d'actions dans le cadre de la Manifestation Octobre Rose 2024 sera réalisée à partir de la date du 18 juin 2024 en vue d'une réponse permettant de préparer ladite manifestation dans des délais satisfaisants.

Une décision portant autorisation ou refus de financement sera notifiée individuellement aux établissements candidats.

Pour toute question, renseignement ou besoin d'information supplémentaires, veuillez adresser un mail accompagné de vos coordonnées téléphoniques à l'adresse suivante : pascal.godefroy@ars.sante.fr